

LIAISONS

n° 375

« Le syndicat, c'est aussi la solidarité et la fraternité »

La liste des 21

Le 7 juillet dernier une centaine de personnels de l'Université ont manifesté devant le bâtiment de la Présidence pour soutenir 15 de leurs collègues contractuels menacés de licenciement.

Ils s'appuyaient, pour cette action, sur la motion votée à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 16 septembre 2008: "...Alors que les besoins en personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne sont pas satisfaits, que le Ministère a déjà refusé toute création de postes l'an passé, l'annonce du

non remplacement d'un fonctionnaire sur 6 partant à la retraite, de 900 suppressions de postes dans l'Enseignement Supérieur s'inscrivent dans une volonté d'économie qui se fait au détriment du matière de pays en formation et de recherche."

Cette manifestation s'inscrivait donc bien dans la ligne politique du CA de l'établissement, pour la défense des emplois dans notre université.

personnes ont été ciblées et ont recu une lettre leur signifiant "une retenue sur rémunération

d'1/30ème pour service non fait en totalité. Cette retenue sera effective sur votre traitement/salaire du mois de novembre 2009". Parmi elles se trouvaient un élu au CA et une personne en congés (les deux font partie de la FERC-sup CGT). Ces deux cas sont bien la preuve que la direction de l'établissement s'est lancée dans une "chasse aux sorcières" et veut faire payer le dernier mouvement à quelques-uns bien identifiés.

En effet, en regardant de plus près cette liste il est facile

de se rendre compte que ces 21 personnes n'ont pas été choisies au hasard: 10 CGT (47 %), 2 FSU, 1 SUD. 62 % des personnes incriminées sont des représentants syndicaux, les autres s'étant fortement engagées dans le mouvement contre la LRU. Cette liste relève d'une discrimination syndicale évidente et, quoi qu'il advienne, c'est un message adressés aux personnels de l'établissement : désormais, tout manquement sera sanctionné. C'est la liberté d'expression, principe fondateur de notre université qui est sacrifiée aux

principes gestionnaires.

L'objectif est clair : faire taire toute contestation dans cette université et, avec les actions engagées contre les étudiants. criminaliser l'action syndicale et le refus de la destruction du service public vers laquelle la loi LRU ne peut que conduire. Quoi qu'en veuillent les tenants de la "gouvernance".

Cependant l'administration de cette université qui, dans son courrier, nous rappelle que c'est "conformément à la loi..." devrait elle aussi se conformer aux textes en vigueur. La circulaire du 30 juillet 2003 relative à la mise en oeuvre des retenues sur la des agents

publics de l'Etat en cas de grève précise que la "règle générale" est "de procéder à cette retenue au cours du mois suivant ou, au plus tard, à la fin du deuxième mois qui suit le début du conflit". Fin novembre c'est 4 mois

rémunération après la fin du conflit.



Le dialogue social à l'UTM

Pour chaque militant-e syndical-e sanctionné-e, c'est la liberté syndicale et les droits de chacun des travailleur-euse qui reculent!!

CDD : le chômage ce n'est pas des vacances!

Dans une note du Secrétariat Général datée du 28 septembre 2008 (!!!), un calcul loufoque des congés des contractuels est présenté : "en moyenne, un agent titulaire prends 6 semaines de vacances durant les mois de juillet et août [...] il reste donc 30 jours à prendre sur 10 mois". De cela, la note conclue que les agents contractuels à 100 % sur 10 mois auront droit à 3 jours de congés par mois, et encore c'est une mesure de grande bienveillance puisque ce devrait être 2,5 jours.

Il est scandaleux de considérer ces deux mois de **chômage forcé** comme des vacances !! C'est ce qui est fait par le biais de cette note.

C'est bien sûr une manipulation de chiffres qui aboutit à la suppression de 30 jours de congés à ces agents. Le seul calcul valable consiste à considérer, comme c'est le cas depuis toujours, qu'un agent travaillant à 10/12e bénéficie de 10/12e des 60 jours de congés d'un agent à 100% sur 12 mois, soit 50 jours.

L'université n'étant pas fermée 6 semaines en été, cette note n'a pas lieu d'être : elle est une injustice de plus de la part d'une direction qui n'a pas d'autre ambition que de faire travailler plus ses personnels: BIATOS (ANT et titulaires) et enseignants!!

Le lapsus du Président

Une vidéo circule sur internet montrant l'invasion du Congrès de l'UTM par les salariés de Freescale en lutte, venus dénoncer la présence d'un dirigeant de leur entreprise au sein du CA de notre université. Pour tenter de défendre le représentant de l'entreprise qui licencie en ce moment plus de 1000 personnes, le président de l'UTM déclare "nous sommes une entreprise..." puis se reprend "nous sommes un établissement". Lapsus révélateur diront certains. Plutôt expression qui confirme la conviction d'un président qui a défendu dès les premiers jours, notamment au colloque de mars 2007 de la CPU, les principes d'une nouvelle "gouvernance" des universités. Il en fait la démonstration, iour après iour, gouvernance relève plus de la gestion d'entreprise que de la direction d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche, héritier des principes de collégialité et de démocratie dont il s'affranchit chaque jour un peu plus.

PPP: université à vendre!

Déjà lors du mouvement de 2003 une banderole installée à l'entrée du campus du Mirail proclamait 'Université à vendre". Aujourd'hui, avec les Partenariats Public-Privé qui sont déjà à l'étude en vue de la reconstruction du campus, la mise en liquidation du service public est engagée (les bâtiments, c'est-à-dire le patrimoine immobilier de l'État, mais aussi les personnels et leurs missions). Lors du Congrès du 24 septembre, la FERC-Sup CGT a souligné le fait que ces partenariats allaient mettre en péril les emplois d'un certain nombre de collègues, à commencer par ceux du STI, mais pas seulement.

En vue du passage au budget global (RCE) prévu pour 2011, notre université est en train de diminuer sa masse salariale partout où elle le peut : licenciements d'ANT, externalisation de services, mises à la retraite précipitées... Nos dirigeants veulent faire du chiffre et se moquent bien de la situation de ceux qui devront partir ou de la surcharge de travail de ceux qui resteront. Pour l'université Toulouse 2-Le Mirail, la masse salariale représente 72% (près de 105 M€ pour un budget de fonctionnement de l'ordre de 24 M€ - Source site internet du MESR) des dépenses actuelles de l'université. Quand elle accèdera aux RCE, le budget de notre université sera donc multiplié par 3,5. On comprend mieux pourquoi nos "gouvernants" courent avec autant d'empressement après ces RCE et pourquoi, grâce au principe de la "fongibilité asymétrique" ils cherchent à réduire et à optimiser les emplois (tant des personnels BIATOS que des enseignants).

Suicides à France Télécom : mauvais présage pour l'UTM

L'un des salariés de France Télécom qui s'est suicidé a laissé une lettre où il écrit "Je me suicide à cause de mon travail à France Télécom. C'est la seule cause". Il évoque notamment l'"urgence permanente", la "surcharge de travail", l'"absence de formation", la "désorganisation totale de l'entreprise" et le "management par la terreur".

Les causes qui ont poussé ce **fonctionnaire** de 51 ans au suicide sont aujourd'hui dénoncées par notre syndicat comme des méthodes de management qui se mettent en place dans notre université. Le harcèlement moral, les suppressions d'emplois, les diminutions de congés, les brimades ciblées, les réorganisations de services tous azimuts sont aujourd'hui à l'oeuvre dans notre établissement.

Afin de ne pas nous retrouver dans quelques temps dans la situation dans laquelle se trouve France Télécom aujourd'hui, le syndicat FERC-Sup CGT de l'UTM tire la sonnette d'alarme et appelle le Président de notre Université à faire marche arrière et à cesser d'appliquer à l'UTM des méthodes qui montrent leur dangerosité à France Télécom et ailleurs. La comparaison n'est pas extravagante : lors du changement de statut de France Télécom aucun des personnels de cette entreprise n'aurait pensé que 15 ans plus tard 24 personnes se suicideraient sur un an et demi.

La loi LRU nous a engagés sur la voie d'une privatisation de fait. Tout y concourt : déconcentration des actes de gestion des personnels et notamment des enseignants-chercheurs, l'accession aux responsabilités et compétences élargies (RCE), la loi mobilité et parcours professionnels, le plan campus, la

SUICIDE D'UN EMPLOYÉ DE FRANCE TELECOM



reconstruction de notre université et les PPP qui soumettent les universités à la bulle financière, etc.

N'en déplaise aux défenseurs de ladite "autonomie" universités des contraintes par les injonctions de l'État qui a décidé de mettre l'enseignement supérieur et la recherche au service du capital industriel et financier, nous connaissons aujourd'hui l'issue du chemin qu'ils ont décidé d'emprunter conséquences ses personnels: le désengagement des personnels qui ne peuvent plus s'identifier à l'intérêt collectif (malgré toutes les fêtes du personnel que les apprentis sorciers de la gestion des "ressources humaines" pourront imaginer), la désillusion de ceux qui ne se retrouvent plus dans ce qui n'est plus un service public, la souffrance au travail, et la destruction de tout le savoir-faire construit avec application et enthousiasme depuis la Libération par les personnels de la Fonction Publique que ce gouvernement a décidé de supprimer au plus vite, par tous les moyens possibles.

Accord social débité en tranches

Face à l'opposition massive des syndicats et des personnels à son projet de réforme de l'ARTT, la direction de l'UTM a choisi d'imposer sa réforme aux agents en la découpant en tranches :

- Chapitre 5 : "le temps de travail, son organisation et les conditions de travail". Les horaires de la BUC vont être élargis jusqu'à 19h, suite au chantage de la direction (au mois de juillet, alors que beaucoup d'agents étaient en congés) : soit vous ouvrez jusqu'à 19h, soit on vire les contractuels.
- Chapitre 5 encore... Le nombre de jours de congés des ANT est ramené de 60 à 30 en cette rentrée 2009, alors qu'aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet avec les organisations syndicales.
- Chapitre 8 : "le dialogue social". Avant même d'avoir entamé la discussion sur ce chapitre, la direction décide autoritairement qu'à l'avenir les jours de grève feront l'objet d'un prélèvement sur salaire. C'est en lisant la presse début septembre que les personnels l'ont appris. La campagne de communication de la présidence dans les médias aura eu au moins cet intérêt.
- Chapitre 3 : "rémunération et régimes indemnitaires des fonctionnaires" : encore une fois pas de dialogue social avec les représentants des personnels, ce dossier sera traité en CTP dans lequel les organisations syndicales (CGT, FSU, UNSA) ne sont pas majoritaires : "primes à la tête du client".

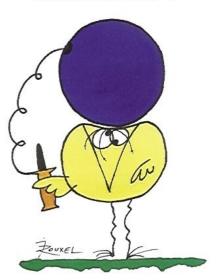
On le voit, cette direction se moque complètement de la discussion avec les organisations syndicales représentatives des personnels et avance au pas de charge dans une refonte totale de notre établissement où les personnels perdront tous leurs acquis et tous leurs droits les uns après les autres.

La Poste ne doit pas être privatisée

Le gouvernement persiste dans sa volonté de passer en force sur la privatisation de la Poste.

Mais, jour après jour, se confirme également que ce projet de régression sociale, néfaste pour l'ensemble de la population, est rejeté par une majorité toujours plus grande de citoyens et d'organisations.

Pour la CGT, la privatisation de la Poste demeure toujours non négociable et non amendable. Le service public, indépendant du marché, servi par une Fonction Publique, libre et non assujettie, garantissant un libre accès de tous les citoyens sur tout le territoire, doit être préservé dans notre pays à la Poste comme dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les devises Shadok



EN ESSAYANT CONTINUELLEMENT ON FINIT PAR REUSSIR. DONC: PLUS GA RATE, PLUS ON A DECHANCES QUE GA MARCHE.

Se syndiquer pour être plus fort !		À retourner à
Nom :	Prénom:	Marlène Vicente BUC,
Service-UFR:		par le courrier
Tél :	E-mail :	interne.